ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 10028

Texte de la question

M Dominique Baudis attire l'attention M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur les contrats bleus. L'Etat a pris l'initiative de proposer aux communes une operation d'amenagement des rythmes extrascolaires. A titre d'exemple, la convention passee avec la ville de Toulouse a connu un grand succes et l'operation est reconduite d'annee en annee. Or la circulaire no 88-156 J S indique que ces conventions ne seront pas renouvelees durant l'annee scolaire 1989-1990. Cela correspond a un retrait de l'Etat et a un transfert de charges pour nos collectivites. Il lui demande donc de bien vouloir reconsiderer ce dossier et lui faire part de ses intentions.

Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement, environ un million d'enfants sont concernes par l'operation « amenagement des rythmes de vie des enfants des ecoles maternelles et elementaires » et deja 64 p 100 des enfants qui en sont beneficiaires sont accueillis dans le cadre de contrats « articules sur l'ecole ». En consequence, la ville de Toulouse peut, comme toutes les communes qui le souhaitent, continuer, avec l'aide de l'Etat, l'action entreprise avec succes dans 63 ecoles de la ville regroupant plus de 9 000 enfants, pour peu qu'un projet global articule progressivement avec le projet d'ecole soit propose aux enfants. Telle est bien la politique du secretariat d'Etat charge de la jeunesse et des sports. En effet, l'experience de l'annee 1987-1988 a montre, au-dela de l'indeniable interet presente par les activites proposees aux enfants pendant le temps extrascolaire, que la « coupure » institutionnelle avec l'ecole ne facilitait pas une meilleure prise en compte du temps global de l'efant et de ses rythmes de vie. C'est la raison pour laquelle la circulaire no 88-183 MEN et 88-156 JS du 2 aout 1988 a precise que l'annee scolaire 1988-1989 etait une annee de transition permettant que, progressivement, le programme d'activites proposees dans le temps extra-scolaire s'articule avec le projet d'ecole afin de tendre a une reelle prise en compte des rythmes de vie de l'enfant. Une meilleure prise en compte de ceux-ci represente un investissement essentiel pour leur reussite sociale, scolaire et professionnelle qui est largement facilitee par l'adhesion a un meme projet de tous les partenaires concernes, parents, enseignants et coeducateurs.

Données clés

Auteur : M. Baudis Dominique
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10028
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 941